



CUNTRUI È RISTURÀ
IN CISMUNTE

CONSTRUIRE ET RESTAURER
EN HAUTE-CORSE

CUNTRUI È RISTURÀ
IN CISMUNTE

CONSTRUIRE ET RESTAURER
EN HAUTE-CORSE

LES AUTEURS

Sous la direction de :

Isabelle BOURRIER
Architecte des bâtiments de France
Unité départementale de l'Architecture
et du Patrimoine, UDAP 2B

Rédaction :

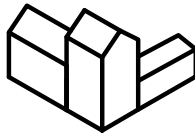
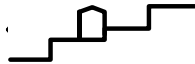
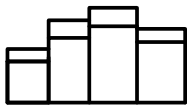
Isabelle JOBIN
Adjointe ABF, ingénieure des services
culturels et du patrimoine, UDAP 2B

Avec la collaboration de :

Pierre-André ASARA
Architecte D.E,
en qualité de vacataire, UDAP 2B

Dessins de :

Brigitte JAGER, technicienne des
bâtiments de France, UDAP 2B (BJ)
Pierre-André ASARA (PAA)
Isabelle BOURRIER (IB)



SOMMAIRE

PRÉFACE ET INTRODUCTION

1 PRENDRE LE TEMPS D'OBSERVER

1.1 LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES

1.2 LE BÂTI TRADITIONNEL ET SON ARCHITECTURE

2 PENSER LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ

2.1 SAVOIR PRENDRE DU REcul

2.2 SE SITUER PAR RAPPORT À L'ESPACE PUBLIC

2.3 TRAITER LES LIMITES

3 SE POSITIONNER DANS LE SITE

3.1 CONSTRUIRE DANS LA PENTE

3.2 PRENDRE EN COMPTE LES ABORDS

4 DÉTERMINER L'ARCHITECTURE DU PROJET

4.1 VOLUMÉTRIE ET TOITURE

4.2 COMPOSITION ET HARMONIE DES FAÇADES

4.3 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, AUVENTS, PERGOLAS, PISCINES, ABRIS DE JARDIN, CLÔTURES

5 CHOISIR LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS

5.1 COUVERTURE ET IDENTITÉ

5.2 FAÇADES

5.3 OUVERTURES

5.4 FERRONNERIES

5.5 SOLS

6 S'ADAPTER AU CLIMAT MÉDITERRANÉEN

6.1 SE PROTÉGER DES RUDESSES DU CLIMAT

6.2 CLIMATISER SANS DÉPAREILLER ET UTILISER SA PROPRE ÉNERGIE.

7 PRÉSENTER SON PROJET : CONSEILS ET DÉMARCHES

7.1 SE RÉFÉRER AUX CHARTES ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

7.2 FAIRE APPEL À UN ARCHITECTE

7.3 FAIRE UNE CONSULTATION PRÉALABLE AUPRÈS DE L'UDAP DE HAUTE-CORSE

7.4 ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

11

12

12

13

16

16

17

18

20

20

21

22

22

23

24

26

26

27

28

32

33

34

34

35

36

36

39

40

41

1



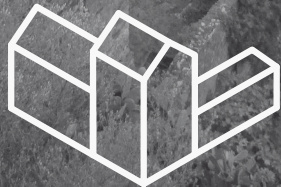
2



3



4



5



6



7



PRÉFACE

Territoire rural, la Corse possède un patrimoine culturel, archéologique, architectural et paysager riche dont la préservation ne tient parfois qu'à un fil.

Il appartient à tous, acteurs publics et privés, de s'en saisir et de participer chacun au respect des principes issus de l'architecture locale dans le sens de l'intérêt commun.

Préserver les profils villageois est essentiel. Toute évolution urbaine

doit se faire dans le cadre d'un développement durable du territoire, en luttant notamment contre le mitage et l'imperméabilisation des sols.

L'enjeu est de faire valoir une architecture de qualité, sur le long terme, qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine.

Elaboré par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, sous la conduite de l'architecte des

bâtiments de France, ce cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères devrait dépasser les limites des espaces protégés et servir de référence sur l'ensemble du département.



Franck LEANDRI
DRAC de Corse



INTRODUCTION

L'architecture est porteuse d'identité, elle témoigne des spécificités d'une région, de ses modes de vie, de sa culture et ancre les savoir-faire.

Au-delà des simples préoccupations esthétiques, il s'agit de construire avec bon sens, en prenant le temps de questionner le projet et son devenir dans un site, en cherchant à produire une architecture qualitative tant à

l'échelle de l'individuel que de l'urbanisme. C'est se dire que le projet va à un moment dépasser la seule construction pour venir former un ensemble dans lequel chacun évoluera, le projet concerne donc la personne qui souhaite bâtir, mais aussi tout ce qui l'entoure et les personnes amenées à fréquenter le lieu.

Se préoccuper de cela est essentiel et doit dès que possible

privilégier l'intervention d'un architecte, qui saura jouer entre les échelles pour penser le projet dans sa globalité.

L'approche globale, c'est ce que ce petit guide cherchera à transmettre, en mettant l'accent sur l'observation du contexte et de ce qui préexiste.

1.1 Les éléments remarquables

Nous sommes sensibles à la qualité d'un site, à ses paysages, aux horizons plus ou moins rapprochés, à la présence d'une trame villageoise, mais ce sont souvent **les éléments majeurs** tels une église, un couvent, une maison de maître qui **retiennent le regard**. Une « maison d'Américains », une façade d'église baroque peuvent se distinguer par la couleur de leurs enduits plus clairs ou colorés.

Et pourtant cette singularité n'est pas à reproduire pour **les maisons environnantes**. Elles sont par nature **plus discrètes** et revêtent des enduits plus foncés.

C'est précisément **ce rapport complémentaire** entre une construction relativement ordinaire et un élément majeur, qui crée l'harmonie.

Pourquoi construire dans un endroit plutôt qu'un autre ?

D'où vient ce qui en fait le charme ?



1.2. Le bâti traditionnel et son architecture

Le bâti remarquable est mis en valeur par un environnement relativement homogène, tel un écrin. Pour cela, il faut **observer** et **s'inspirer des modes de construction et des techniques locales**.

Les maisons se sont agrégées les unes aux autres de la façon la plus naturelle et la plus rationnelle possible, dans un souci constant de protéger les habitants de facteurs climatiques excessifs, et de limiter la consommation d'espace, d'où ces villages au profil ramassé si caractéristique.

Le bâti s'est implanté **en tenant compte** de la **déclivité** du ter-

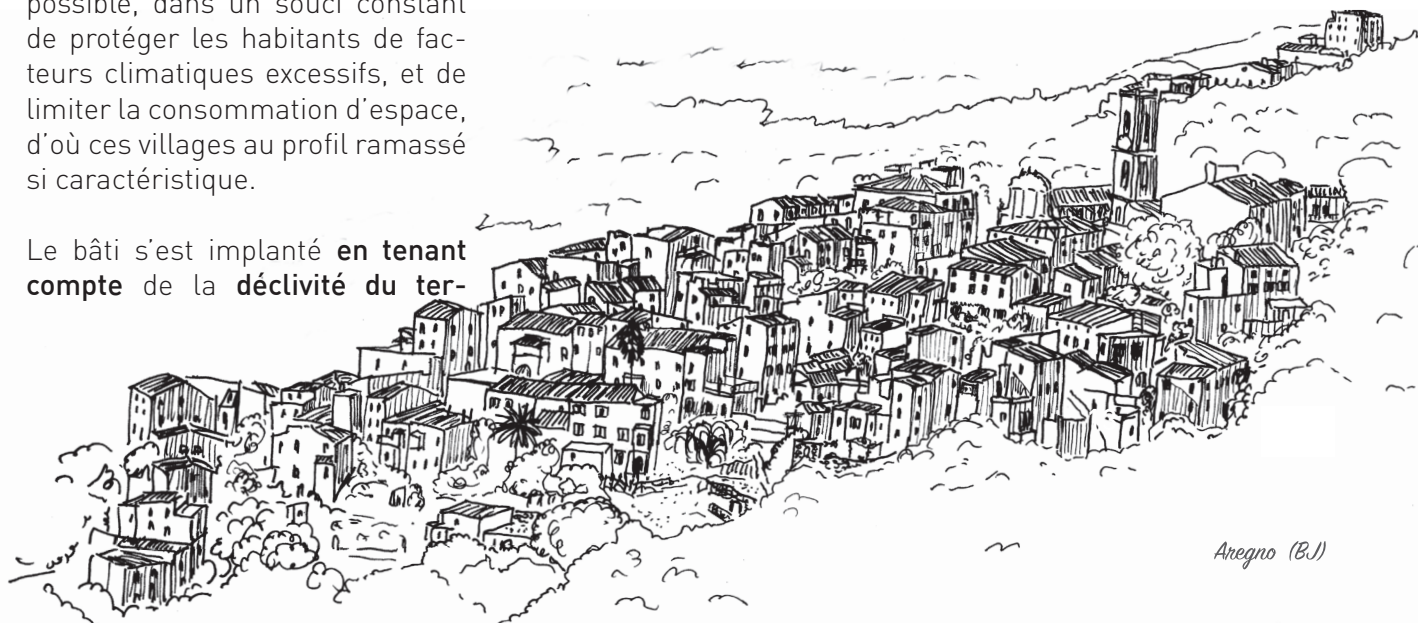
rain et en suivant **les courbes de niveau**. Les premières constructions ont déterminé la place de celles qui allaient suivre.

C'est une leçon d'efficacité.

Les maisons empruntent leur architecture à la même sobriété.

Les volumes sont simples et épurés, sans volonté de se distinguer ni d'emprunter à des modes ou à des usages extérieurs.

Les toits sont majoritairement à deux pentes, ce qui autorise toutes les extensions possibles.



Aregno (B.)

Composition, régularité et simplicité des façades



Belgodère (PAA)

La composition des façades est régulière : elle privilégie les ouvertures plus hautes que larges qui protègent des épisodes violents comme le vent et la chaleur.

Il y a très peu de balcons et de portes-fenêtres.

Les matériaux sont nobles, locaux et durables : **lauze ou tuile canal** pour les toits, **enduits à la chaux** pour les façades du bâti principal, pierre pour les bâtiments annexes et les clôtures.

Les menuiseries de fenêtres sont en bois souvent de couleur grise.

Les volets sont en bois persienné, la plupart du temps avec jalousies.

Les portes dans certains villages mais aussi en ville témoignent des savoir-faire des artisans locaux. Elles sont simples à **lames larges**, ou plus ouvragées.

La ferronnerie traditionnelle, à **barreaudage le plus souvent vertical et droit**, sert de garde-corps.

Maison de maître et maison de village affichent leur parenté par l'usage des mêmes matériaux et des mêmes techniques.

Quelles leçons pour l'architecture d'aujourd'hui ?

L'enjeu d'une construction ou d'une restauration réussie est de tirer les leçons d'un passé qui a fait, au fil des siècles, la preuve de son intégration, celle qui subsiste encore aujourd'hui et qui doit continuer à nous inspirer.

Il n'y a pas de petite et de grande architecture, ni de petits et de grands projets.

L'architecture commune (ou vernaculaire) ne doit pas céder à la médiocrité, mais comme dans les temps passés, qu'elle serve à définir une bâtisse à usage principal ou un bâtiment annexe, elle doit avoir la même qualité. L'exemple le plus concret est celui du pailleur : quatre murs, un toit. Il sert aujourd'hui de référence pour des maisons d'inspiration contemporaine, qui conjuguent son volume très simple avec les matériaux bruts.



2.1 Savoir prendre du recul

Le projet doit se penser depuis les vues qui permettront de le découvrir :

d'une route ou voie d'accès, d'un point de vue situé en hauteur ou en contrebas, sur le versant opposé du relief mais qui reste à hauteur d'homme.

Il doit répondre à une logique d'**insertion lointaine, intermédiaire et proche**, lorsque par exemple il se découvre au hasard d'une rue.

Comment prendre du recul sur le site pour avoir une vue d'ensemble ?



2.2 Se situer par rapport à l'espace public

Parmi les critères importants d'implantation se trouve aussi la question du lien à l'espace public. Dans les villes ou les villages, **l'alignement ou le retrait par rapport à la voie** de la rue découlent d'une certaine logique ou d'obligations d'urbanisme. Ne pas s'y plier, rompt l'harmonie et est immédiatement perceptible par les piétons. Ce point ne doit pas être laissé au hasard : **clôtures, portails, éléments végétaux** sont à prendre en compte dès la conception du projet.

Les végétaux présents sur la parcelle doivent faire l'objet d'un **relevé** de façon à préserver un capital ancien comme un verger d'oliviers par exemple. Leur présence accompagne le bâti au-delà de la simple perception visuelle et dépasse les limites de la parcelle. En fonction des saisons, elle apporte ombre ou lumière et contribue à la régulation thermique.



2.3 Traiter les limites

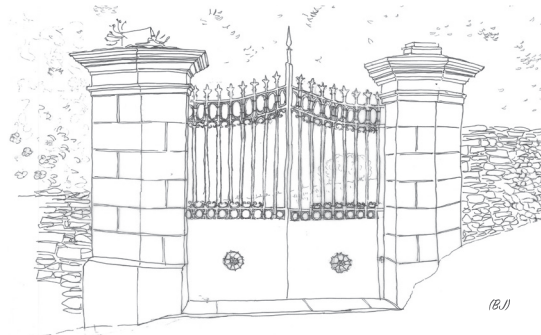
Le traitement des limites doit être anticipé bien en amont du projet. Il faut que la transition espace public / espace privé soit la plus douce possible.

Ainsi clôturer un terrain pour des raisons de sécurité des biens et des personnes est certes louable, mais rien de plus disgracieux que les murs édifiés sur plus de 1m50 de hauteur. Ils marquent la défiance et cloisonnent le paysage autrefois ouvert et accueillant.

Voilà pourquoi **la clôture du terrain doit privilégier le végétal.**

Seules les haies d'espèces endémiques résistant aux variations climatiques sont les bienvenues. Elles peuvent être doublées par un **grillage**

à mailles souples gris ou vert en milieu rural, elles accompagnent parfaitement un **mur-bahut de pierre sèche**. Elles mettent en valeur les **grilles en ferronnerie** des belles maisons de village et des villas.



Choisir la sobriété

La même sobriété doit présider au choix d'un portail. Il peut être en ferronnerie à barreaux droits et verticaux ou en bois à lames larges horizontales.

Les piliers doivent être les plus discrets possible et se fondre par leur couleur foncée ou leur construction en pierre, avec le paysage ambiant.



(PAA)



(B.)

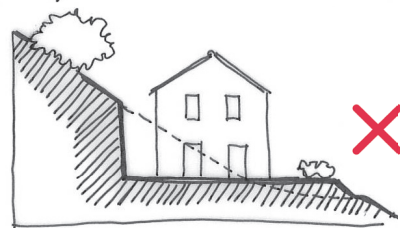
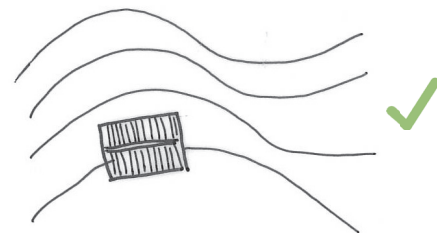
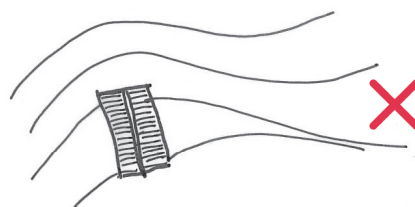
3. 1 Construire dans la pente

Toute construction doit s'adapter au terrain et non le contraire.

Elle doit respecter un tant soit peu la topographie pour **éviter des terrassements très importants** qui remodelent le terrain pour créer des plateformes et des murs de soutènement disproportionnés ou pire, des constructions sur piliers.

Les bâtisses suivent ainsi le profil d'un coteau et les courbes de niveau.

Comment implanter la construction ?



3.2 Prendre en compte les abords

Ligne et forme du toit, volumétrie générale des constructions situées sur les parcelles voisines doivent rester dans **un rapport d'équilibre avec les autres volumes bâtis**.

Certains projets très ambitieux gagnent à être **fractionnés** en autant de volumes intermédiaires et variés de façon à ne pas trop impacter le paysage.

C'est le cas pour des villas disproportionnées se construisant dans les villages, ou pour les ensembles collectifs dans les agglomérations petites à moyennes.



4.1 Volumétrie et toiture

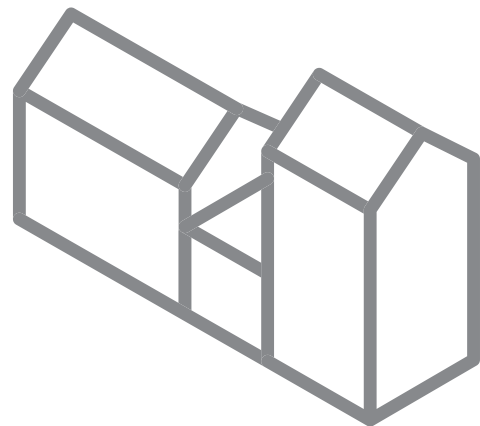
Le ou les volumes doivent être simples.

Le corps principal doit être **de préférence à deux niveaux** pour une certaine compacité. La maison de plain-pied n'est pas souhaitable car elle donne l'impression d'une construction en longueur, étrangère aux usages locaux, et consommatrice d'espace. De même, les plans trop complexes sont à proscrire.

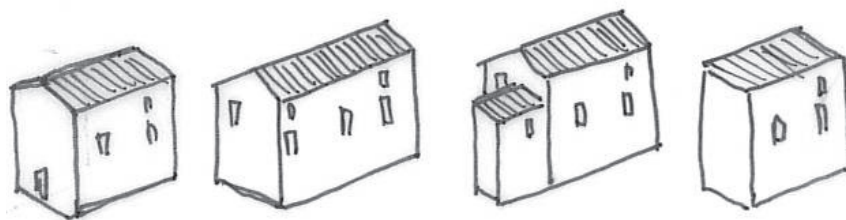
En revanche, il est conseillé un volume avec **un toit à deux pentes**, d'une inclinaison proche de 30 %. Des extensions latérales sont possibles dans la continuité, avec un décalage de hauteur de toiture.

Le but est de recréer une volumétrie générale proche de celle des maisons de village.

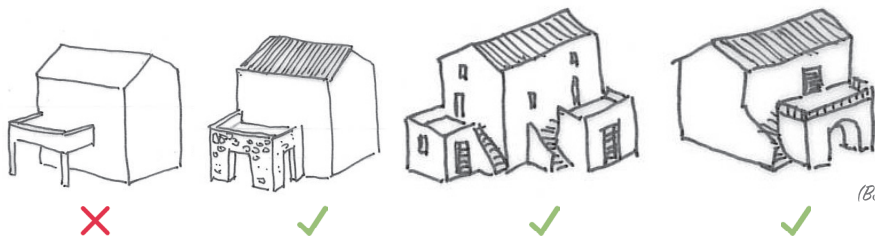
Selon la situation, une autre option possible dictée par la déclivité du terrain consiste à disposer des modules de plain-pied avec toit plat, calés sur les terrasses en gradin.



Quelques volumétries à rechercher



Les terrasses doivent être traitées comme des volumes rapportés sur façades



(B.)

4.2 Composition et harmonie des façades

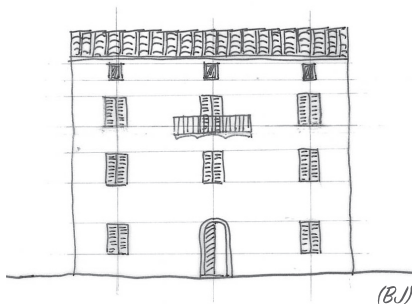
Les façades des nouvelles constructions ou restaurées sont simples comme les volumes :

Les ouvertures doivent être **plus hautes que larges** de façon à se protéger des éléments météorologiques violents, et à préserver les intérieurs de la lumière excessive de l'été.

Elles sont alignées par travées. Une hiérarchie subtile consiste à réduire progressivement leurs dimensions au fur-et-à-mesure de l'élévation.

Sur les façades des maisons communes de village dont les proportions sont massives et sobres, implanter un balcon filant ou une terrasse avec vue sur mer n'a pas de sens.

Cette disposition dénature irrévocablement l'architecture et porte atteinte à l'authenticité du village.



Sur ces façades, **il n'y a pas ou peu de balcons**, parfois un balcon central comme un décor.

Certaines bâtisses particulières peuvent supporter loggias fermées par des arches comme en Balagne, mais elles ne doivent en aucun cas être équipées de fermetures vitrées.

Il est en revanche possible de construire une terrasse accolée à une façade à l'image de certaines terrasses anciennes qui existent encore sur des maisons traditionnelles.

La terrasse doit être **de dimensions harmonieuses et doit être un élément rapporté.** Il est alors facile par une légère variation de couleur d'enduit ou par un appareillage de pierre de la distinguer et ainsi de ne pas alourdir la volumétrie générale.



4.3 Aménagements extérieurs, auvents, pergolas, piscines, abris de jardin, clôtures

La vie à l'extérieur doit se faire en restant fidèle aux principes de sobriété énoncés plus haut : Il n'est pas nécessaire de faire surplomber la porte d'entrée par un auvent disgracieux alors que la pluviométrie est faible dans l'île.

En revanche se protéger des rayons du soleil l'été sur une terrasse extérieure peut s'accommoder d'une **pergola en bois** ou **en ferronnerie artisanale** que vient agrémenter une treille.

Une pergola de type bioclimatique n'est pas adaptée à l'architecture traditionnelle, les surfaces vitrées même escamotables ne font qu'aggraver la chaleur. Le même résultat se produit lorsque l'on veut fermer une loggia. Il s'y ajoute un effet miroir très disgracieux.



Sant' Antonio

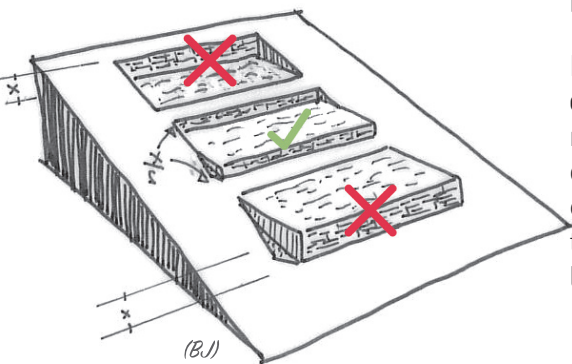
Bassins et piscines

Toute construction ne se limite pas à son bâti. Les observations faites plus haut sur les abords prennent tout leur sens.

Les restanques, leurs murailles de pierre sèches seront conservées. Elles sont souvent la trace d'une agriculture vivrière.

Certaines peuvent être réaménagées pour recevoir des piscines qui doivent s'apparenter aux bassins d'irrigation traditionnels, plus longs que larges (façon couloir de nage).

Les piscines les mieux intégrées sont enterrées.



Leur bassin reçoit un revêtement d'étanchéité de couleur sombre (vert ou gris). Le local technique doit emprunter son mode de construction aux paillers pour plus de discrétion.

Il en est de même pour les **abris de jardin**. Il convient d'éviter les modules prêts à monter, ou de prévoir un bardage grossier et vertical, qui laissé dans sa teinte naturelle grisera naturellement avec le temps.

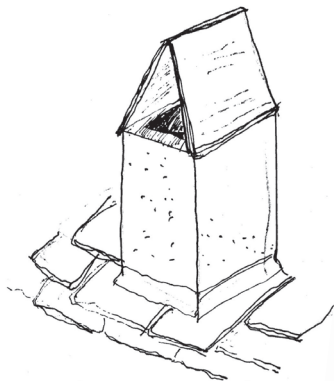
Les **chemins d'accès** piétons ou voitures se vivent comme des invitations à entrer, comme une transition douce avec l'espace public.

Ce ne doit pas être des prolongements de route. C'est pourquoi ils sont plus qualitatifs en **tuf stabilisé** en référence directe avec le terrain naturel. Ils sont **perméables** pour retenir les eaux de pluie et contribuer au drainage des sols.

5.1 Couverture et identité

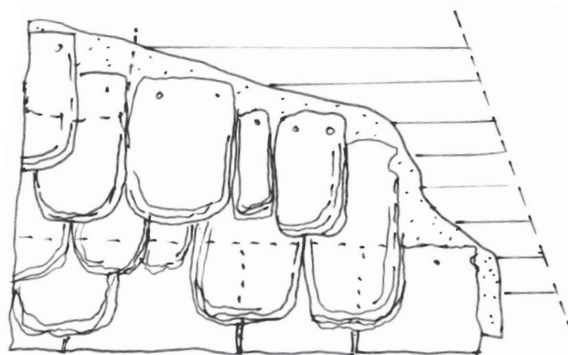
Quels matériaux choisir ?

Quelles mises en oeuvre ?



La lauze

Le matériau des toitures doit reprendre celui qui est le plus répandu dans la micro-région. La lauze prédomine dans le Cap corse, la tuile canal en Balagne. Entre les deux, se trouvent des zones mixtes. Les cahiers de recommandations architecturales et paysagères donnent des indications précieuses par localité, car il est évident que



(PAA)

la couverture d'un toit participe pleinement de la qualité des paysages de la Corse.

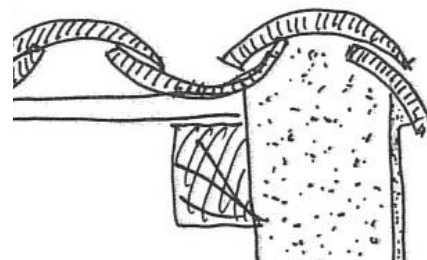
La lauze doit, à défaut d'être locale, présenter un aspect irrégulier, être épaisse, de couleur gris-bleuté.

Sa pose doit se rapprocher un maximum de la pose à l'ancienne avec recouvrement des deux tiers.



La tuile canal de la Balagne doit être rouge nuancé, celle du Centre Corse plutôt uniforme. La patine du temps leur donnera un aspect inégal.

Attention aux propositions qui sont faites par les fournisseurs pour des produits de substitution qui se rapprochent mais n'ont pas la qualité des produits traditionnels. C'est le cas des tuiles grises qui auraient tendance à s'implanter au détriment de la lauze.



(B.J)

5.2 Façades

De la constitution d'un sol à la coloration d'enduit...



Les façades des bâtiments anciens doivent être enduites à la chaux talochée fin. Ce matériau a l'immense avantage de laisser respirer les murs.

Une controverse est née de la volonté de redonner un caractère rustique au bâti en le décrépiant ou en ne crépiant pas le bâti neuf et en laissant la pierre apparente.

Or cette mode «néo-rustique» n'est pas conforme à l'histoire du bâti traditionnel, et elle est dangereuse car elle expose la structure à la dégradation.

Sauf exception, seuls les éléments de petite taille tels les fours à pain, les paillers, les fontaines étaient laissés en pierre apparente car considérés comme du bâti mineur.

Un enduit à la chaux résiste mieux aux variations thermiques.

Esthétiquement la chaux a un aspect qui change en fonction de la lumière : été/hiver, matin/soir.

La couleur de l'enduit doit par souci d'intégration **se rapprocher de la couleur de la terre** au pied du terrain.

Seul le monument peut s'autoriser quelque distinction chromatique : des ocres-rouges sur les édifices baroques, des gris-bleutés et des roses sur les maisons de caractère par exemple.



5.3 Ouvertures

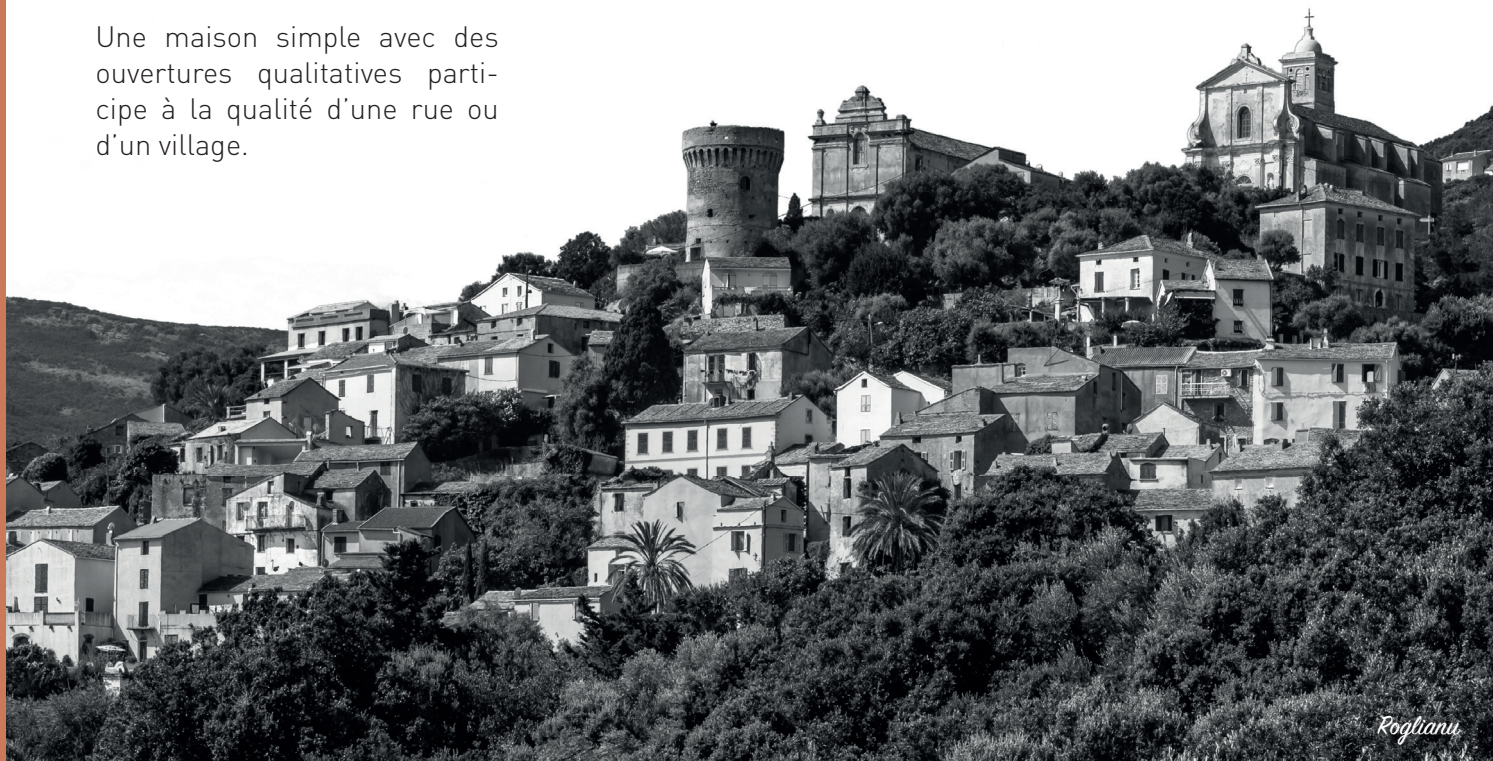
Elles doivent être disposées selon un rythme de **travées régulières**. Le choix des menuiseries de fenêtre et des volets est plus déterminant que tout autre détail architectural.

Une maison simple avec des ouvertures qualitatives participe à la qualité d'une rue ou d'un village.

Parmi les matériaux, **le bois s'impose** naturellement.

Il est durable et écologique. Il peut être réajusté en suivant ses variations et celles du bâti dans le temps.

On peut l'équiper de systèmes de fermetures elles-aussi très qualitatives et pratiques comme les espagnolettes.

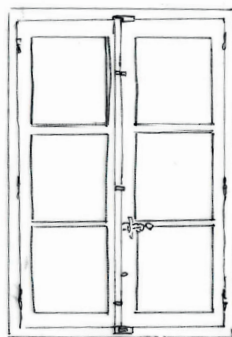
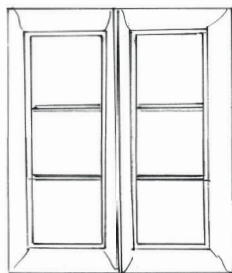


Les fenêtres

Le coût des menuiseries de fenêtre **en bois** peut être réduit en choisissant un bois lamellé-collé qui a l'avantage de ne pas dilater en fonction de l'hygrométrie.

Les fenêtres (sauf les baies vitrées) devront pour être plus esthétiques, posséder des petits bois structurels ou rapportés sur le verre et non inclus dans le vitrage, afin d'éviter l'effet de miroir si disgracieux à distance.

L'**aluminium** est utilisé pour les menuiseries de fenêtre de portées plus importantes et pour les constructions contemporaines qui le souhaitent, certaines préférant tout de même le bois comme valeur ajoutée.



(PAA)



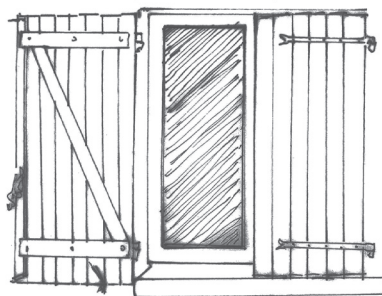
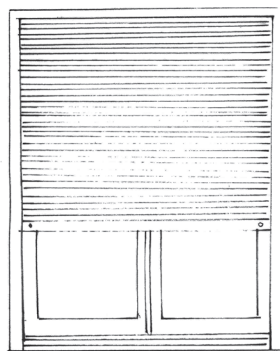
Les volets, persiennes et autres éléments de protection

Le bois s'impose exclusivement pour les volets battants ou coulissants. L'effet ajouré des persiennes ajoute la ventilation à la protection solaire.

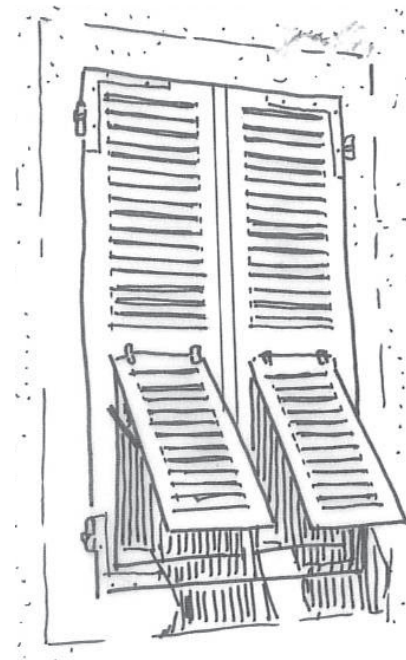
La tradition les agrément de jalousies, permettant un jeu subtil d'ombre et de lumière sur les façades et offrant la possibilité de voir sans être vu. Aussi les volets pleins en bois de type Z sont à écarter.

Les volets roulants en bois sont acceptés quand ils font partie du projet initial, notamment celui de l'habitat des années 1930 à 1960. On oubliera les volets métalliques qui ne sont pas isolants thermiquement, résistent très mal au vent, ou à l'opposé ne laissent que très peu passer de brise rafraichissante l'été, de même que les volets en PVC.

Leur effet esthétique est peu convaincant (brillance et rigidité visuelle du matériau).



(PAA)



(BJ)

Les portes

Les portes en bois apportent un aspect décoratif indéniable quand elles sont l'œuvre d'un menuisier inspiré. A défaut, on leur préférera des **portes en bois à lames larges horizontales ou obliques**.

Le bois a l'immense avantage de permettre le choix de la couleur modulable à l'infini.

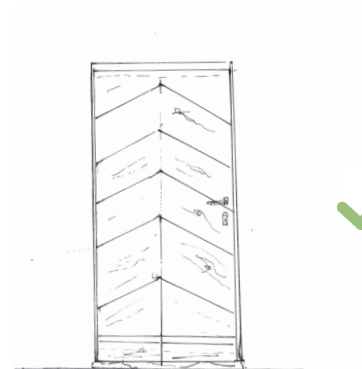
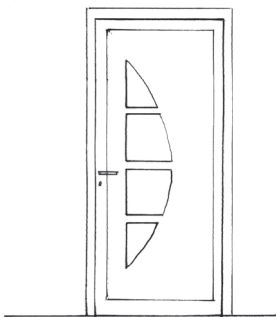
Son entretien régulier est facilité par l'évolution récente des peintures plus aisées à décaper.

Son concurrent **le PVC est strictement interdit en périmètre protégé** tant il dénature les villes et les villages, imposant ses profils épais et souvent sa blancheur (la moins chère), là où les harmonies de couleur font intégralement partie du décor.

Il se dégrade par la lumière (il ne faut pas oublier qu'il contient du chlore). En fin de vie (ce

qui arrive de façon prématurée puisqu'il n'est pas réparable), il n'est pas recyclable localement. Il est par ailleurs dangereux pour

la santé de par ses émanations toxiques en cas d'incendie.



(PAA)

5.4 Ferronneries

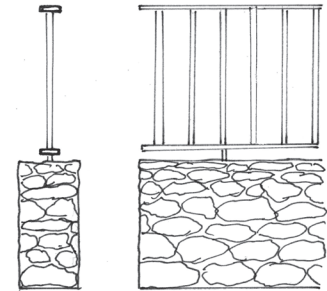
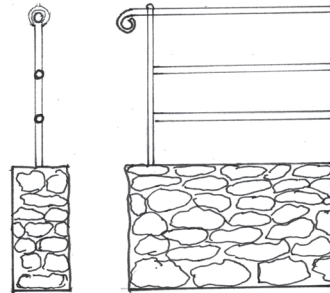
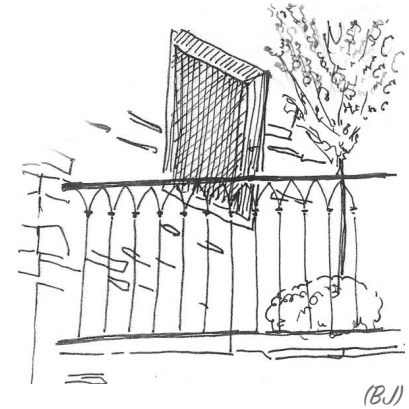
La ferronnerie conjugue l'utile à l'agréable. Garde-corps de balcons richement ouvragés, grilles de clôtures savamment travaillées, apportent la touche esthétique finale.

A défaut d'un modèle inspiré, mieux vaut se rabattre sur le **barreaudage droit et vertical** qui est **traditionnel** et sait se marier aussi bien avec l'ancien qu'avec le contemporain.

Le garde-corps horizontal en aluminium tout autant que l'usage du verre sont à éviter. Leur résistance aux éléments est moindre, et leur effet esthétique est très impactant car ils réfléchissent beaucoup trop la lumière.

Par ailleurs le mariage « terrasse bois avec garde corps en câble inox tendu » relève d'une mode « bord de mer », qui n'a rien à voir avec l'esthétique de la Corse.

Quel type de garde-corps choisir ? Quelle couleur privilégier ?



(B.J.)

(P.A.A.)

5.5 Sols

Le projet de construction doit dès sa conception prendre en compte le traitement des terrasses, des bords de piscine, des accès et autres allées circulantes.

Il faut **préserver la perméabilité du sol**, primordiale à l'heure du réchauffement climatique. C'est elle qui permet de recueillir les eaux de pluie, d'assurer la pérennité du végétal, de limiter la

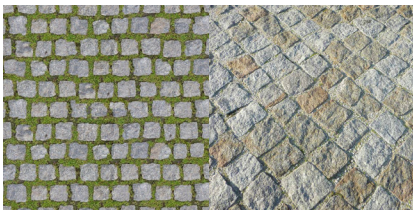
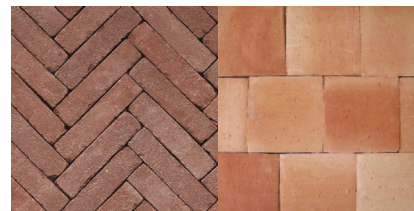
hausse de la température. Elle atténue la montée des eaux lors d'épisodes orageux violents.

Il faut donc privilégier la **terre battue ou le tuf**, et essayer de le maintenir sur les accès empruntés par les véhicules notamment avec le tuf stabilisé.

Pour les terrasses, la Balagne fait appel aux **sols dallés en**

terre cuite, la Castagniccia et le Cap Corse préfèrent des terrasses **en lauze** assortie aux toitures.

Les bords de piscines utilisent les mêmes matériaux auxquels se rajoute le bois naturel.



6.1 Se protéger des rudesses du climat



St Florent (Marie Tomasini)

Dès la conception du projet, l'enjeu climatique doit être pris en compte : **orientation** profitable, **dimensions réduites** des ouvertures sur la façade.

Ce dernier point mérite d'être exploré.

Des ouvertures plus hautes que larges permettent de limiter intelligemment l'excès de soleil et donc de chaleur.

Cela permet aussi de limiter la prise au vent, autre caractéristique majeure du climat insulaire.

A l'opposé le choix de baies trop larges, nécessite l'ajout de casquettes ou de voiles béton esthétiquement disgracieux.

Les menuiseries bois présentent toutes les garanties pour assurer l'isolation thermique.



L'isolation par l'extérieur n'est acceptée que pour le bâti non remarquable.

Dans tous les cas les éléments de modénature présents sur les façades doivent être restitués.

Enfin il ne faut pas minimiser **l'aménagement végétal** en jardin ou en terrasse qui présente l'immense avantage de s'adapter à la saison, inexistant en hiver et dense en été pour les essences à feuilles caduques.

6.2 Climatiser sans dépareiller et utiliser sa propre énergie.

Il ne devrait pas y avoir de climatisation systématique pour pallier les ratés d'une architecture non adaptée, construite dans des lieux sans couverture végétale par exemple.

Dans l'ancien comme dans le contemporain, **la climatisation doit se faire dans le respect absolu des choix architecturaux.** Aucune unité extérieure de climatisation ne devrait apparaître dans l'espace public.

Elles doivent être **idéalement encastrées dans la façade** ou si ce n'est pas possible être implantées soit au niveau du sol, soit sur un balcon, soit en occultation partielle d'une ouverture, **et être masquées par un volet ou coffre** en bois ou en métal persienné. Mais il est également possible de recourir à de **nouveaux dispositifs** dont l'impact se résume à deux entrées/sorties d'air en façade.

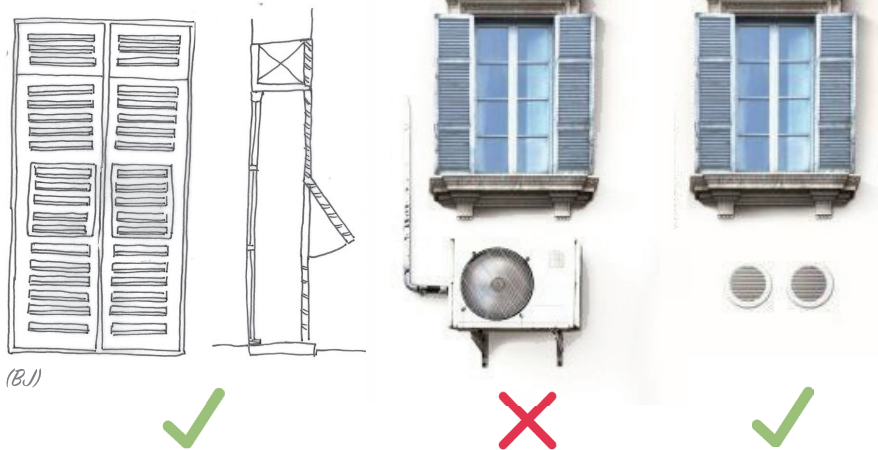
Utiliser sa propre énergie.

Panneaux et chauffe-eaux solaires : créer sa propre source énergétique participe d'un sentiment vertueux.

Mais que dire des panneaux solaires en toiture sur de larges étendues de toit, dont l'effet de miroir est très prégnant dans le paysage ?

Un chauffe-eau solaire en toiture modifie complètement le profil d'un toit.

C'est pourquoi les panneaux et chauffe-eaux solaires doivent être installés au niveau du sol pour être moins visibles. Les éléments aériens comme les éoliennes doivent toujours être réalisés dans des tons moyens (ni trop clair ni trop foncé). Chaque cas est particulier.



7.1. Se référer aux chartes architecturales et paysagères

Un projet de construction ou de restauration doit toujours et avant tout **s'harmoniser avec la qualité du lieu** où il prend place.

Il faut donc s'imprégner de ses caractéristiques avant de faire ses choix.

Voilà pourquoi, il est conseillé de s'informer en consultant la documentation mise à disposition dans les villages, villes et micro-régions, qui depuis quelques années ont eu à cœur d'éditer **des Chartes, cahiers de recommandations ou de prescriptions ou des règlements de site patrimonial remarquable (SPR)**.

Dans ces documents se trouvent notamment les nuanciers des couleurs les plus traditionnelles.

Leur version numérique est disponible sur la page de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Corse du site internet de la DRAC de Corse.

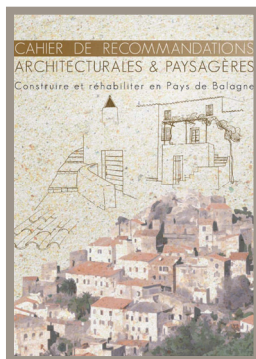
Pour vous y rendre, **il vous suffit de rechercher «UDAP 2B» ou de scanner le QR code suivant :**



Site web de la DRAC de Corse, page de l'unité départementale d'Architecture et du Patrimoine de Haute-Corse



Documentation disponible sur le site de l'UDAP2B



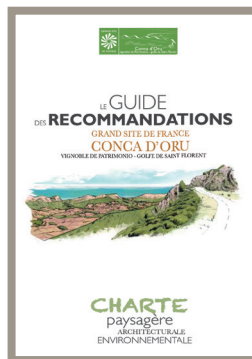
BALAGNE



CAP CORSE



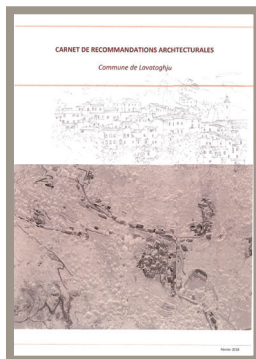
ERSA



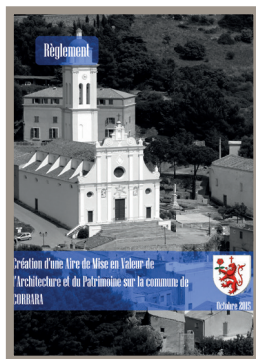
CONCA-D'ORO



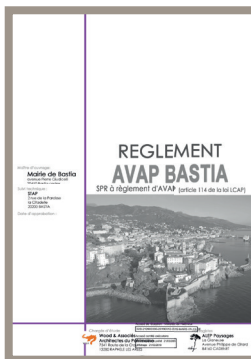
BRANDO



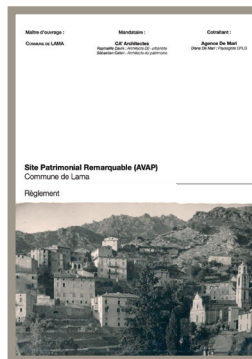
LAVATOGHJU



CORBARA



BASTIA



LAMA



DOMAINE PUBLIC MARITIME

7.2. Faire appel à un architecte

On ne saurait trop conseiller de recourir à un architecte.

Il saura mettre en adéquation les aspirations individuelles et les exigences architecturales, urbanistiques et paysagères.

Grâce à ses compétences, toutes les inspirations individuelles trouveront à s'accorder avec l'intérêt collectif.

Il est fortement conseillé de lui confier une **mission complète** à et pas seulement une mission de permis de construire.

Son accompagnement tout au long du projet, depuis sa conception jusqu'au suivi et à la réception des travaux, est un **gage de qualité, de respect des délais et d'économie**.

En complément, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Corse peut conseiller gratuitement les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du territoire.

Où trouver son architecte ?



ORDRE DES ARCHITECTES

<https://www.architectes.org/corse>



ARCHITECTES DU PATRIMOINE

<https://www.architectes-du-patrimoine.org>

A quel architecte s'adresser en espace protégé ?

- **Si votre bien est dans un espace protégé** (abords de monuments historiques, sites classés ou inscrits, SPR) : tout architecte peut être consulté.

- **Si votre bien est un édifice inscrit au titre des monuments historiques :**

un architecte du patrimoine ou un architecte ayant des références de projets dans un contexte patrimonial doit être consulté.

- **Si votre bien est un édifice classé au titre des monuments historiques :**

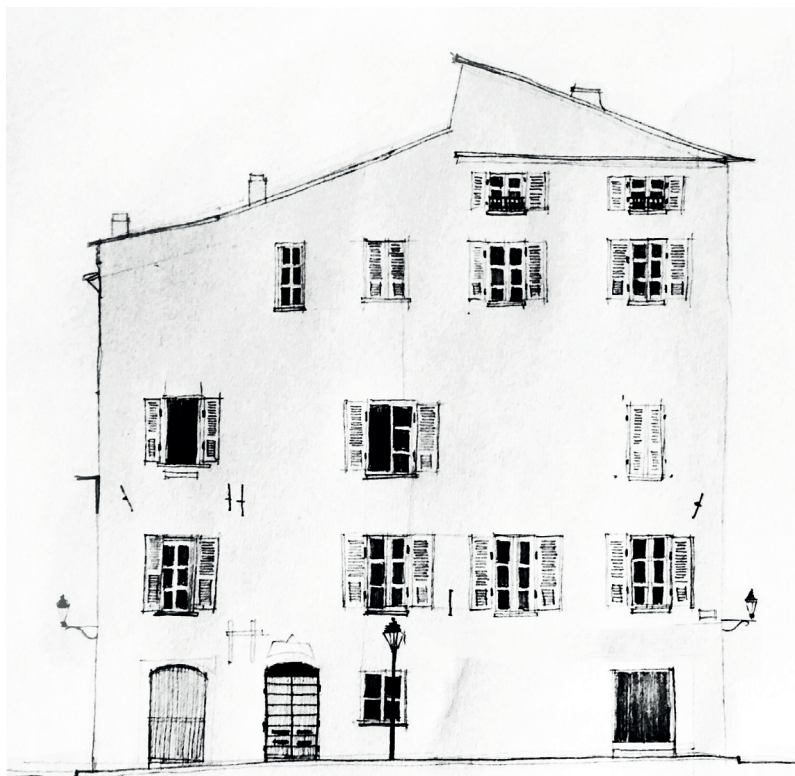
un architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) ou un architecte du patrimoine avec 10 ans d'expérience doit être consulté.

7.3. Faire une consultation préalable auprès de l'UDAP de Haute-Corse

L'UDAP de Haute-Corse étudie les projets à la demande, préalablement à leur dépôt en mairie lorsqu'ils se situent dans les secteurs protégés (vérifiable sur le géoportail de l'urbanisme, anciennement l'Atlas des patrimoines du ministère de la Culture).

Il convient d'adresser par courriel à udap.haute-corse@culture.gouv.fr un avant-projet comprenant : un extrait cadastral détaillé, une vue aérienne avec le plan masse, les plans, coupes et élévations de l'état existant et de l'état projeté, des photographies de l'existant et des vues d'insertion proches et éloignées en couleur, une notice architecturale précisant la nature et la couleur des matériaux ainsi qu'une fiche de renseignements à télécharger sur le site et à remplir.

L'architecte des bâtiments de France répond par courriel sous forme de **consultation préalable (CP)**, de façon à accompagner le projet.



A Casetta (Romane Dutour, vacataire UDAP 2B)

7.4 Entreprendre les démarches administratives

Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur des constructions ou du terrain sont soumis au dépôt d'une demande d'autorisation de travaux.

Que ce soit sous la forme d'une déclaration préalable (DP) ou d'un permis de construire (PC), le code de l'Urbanisme réglemente les demandes individuelles.

Même la réfection à l'identique, notamment pour les enduits de façade, l'ajout d'une terrasse, une surélévation de mur, un changement de menuiserie de fenêtre doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

Les travaux en espaces protégés sont de plus conditionnés par l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Voilà pourquoi, il est préférable de lui soumettre un avant-projet avant le dépôt officiel de la demande.



En guise de conclusion...

Cette petite plaquette n'a pas d'autre ambition que de faire comprendre et apprécier les critères d'une intégration architecturale réussie.

Dans cette œuvre commune qui est le fruit d'une histoire et d'un lien fort avec les paysages, chacun peut apporter sa contribution personnelle en intégrant les règles d'un certain art de vivre ensemble.

Nos anciens l'avaient fait sans le savoir, nous en sommes les héritiers, mais aujourd'hui nous ne pouvons pas le faire sans le savoir, car nous avons la connaissance. Pussions-nous continuer cette œuvre exemplaire pour que villes et villages se perpétuent au delà de nous-mêmes dans leurs qualités propres.

DRAC DE CORSE
UDAP DE LA HAUTE-CORSE

2, rue de la paroisse

20200 BASTIA

Téléphone : 04.95.32.19.30

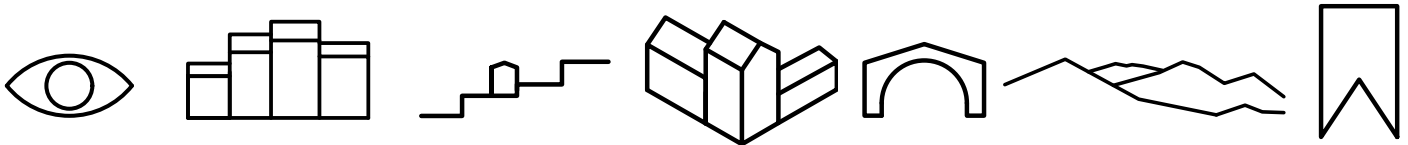
courriel : udap.haute-corse@culture.gouv.fr

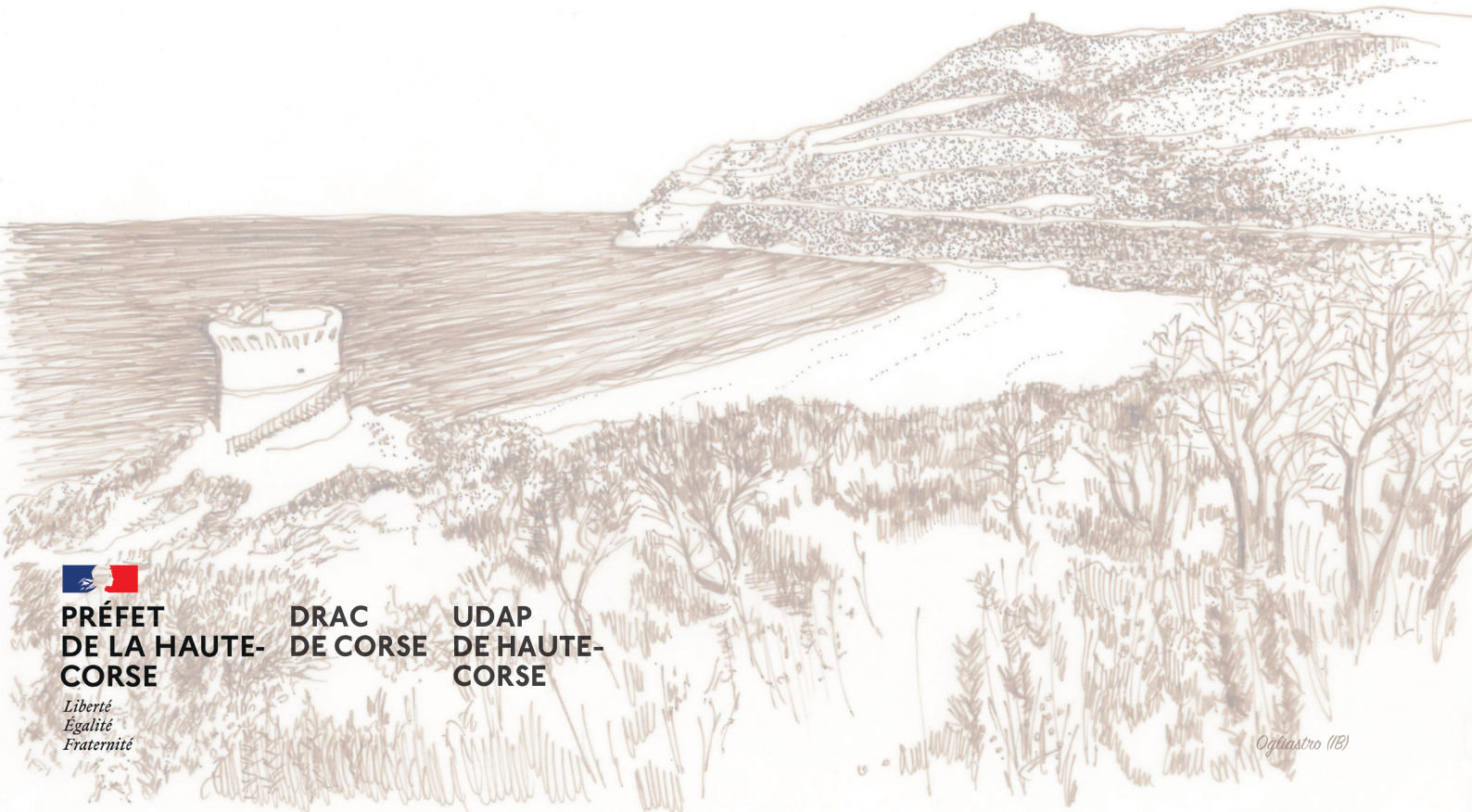
TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Code de l'urbanisme
- Code du patrimoine
- Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
- Documents locaux de planification (PLU, cartes communales)

Publication avril 2022

UDAP de Haute-Corse - Tous droits réservés





**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC
DE CORSE**

**UDAP
DE HAUTE-
CORSE**

Ogliastro (18)